

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



FONCIÈREMENT ENGAGÉS, FONCIÈREMENT HUMAINS



## ÉDITO

2022 aura connu son lot de changements et d'actualités, à commencer par la mise en place d'un nouveau mode de contrôle sur les opérations sociétaires. La Loi Sempastous, promulguée le 23 décembre 2021, missionne les Safer pour donner un avis au Préfet sur les transmissions de sociétés agricoles et viticoles. L'objectif est ainsi de lutter contre la concentration excessive des exploitations et l'accaparement des terres agricoles afin, in fine, de favoriser l'installation d'agriculteurs et le renouvellement des générations.

Notre persévérance a par ailleurs fini par payer puisque nous disposons désormais de **deux nouveaux outils de portage du foncier en faveur des jeunes agriculteurs :** ELAN au niveau national et, à l'échelon régional, notre nouvel outil de portage temporaire pour l'installation hors cadre familial, lancé avec la Région Grand Est et les Jeunes Agriculteurs du Grand Est.

En 2022, **60 comités techniques** se sont réunis sur nos dix départements afin d'examiner plus de **3 500 candidatures**. Si **un tiers des surfaces ont été attribuées en faveur de l'installation**, les **besoins fonciers dans le Grand Est restent importants** et la concurrence très forte entre agriculteurs, notamment sur les terres libres en polyculture et dans le vignoble du Champagne. Parallèlement, nous œuvrons sur notre territoire pour la **pérennisation des exploitations agricoles : 44%** des surfaces rétrocédées en 2022 ont permis de **maintenir l'occupant en place et 15% de consolider de petites exploitations familiales**.

Au-delà des chiffres, **orienter du foncier** est pour nous l'opportunité : **d'assurer** la transmission des exploitations, d'accompagner les projets en milieu rural, notamment les aménagements réalisés par les collectivités, tout en participant à la protection de l'environnement et, plus largement, de participer à la **richesse**, au dynamisme et à l'attractivité de nos territoires ruraux.

**Thierry Bussy** Président de la Safer Grand Est



**Stéphane Martin** Directeur Général de la Safer Grand Est



**Thierry Bussy**Président
de la Safer Grand Est

## **SOMMAIRE**

HOTOGRAPHIE DE LA SAFER GRAND EST	4
Le Conseil d'Administration	4
Les Comités Techniques départementaux	4
L'équipe en chiffres clés	5
Un ancrage local	5
MARCHÉ FONCIER ET ACTIVITÉ 2022	6
Chiffres clés	6
Les acquisitions	7
Les rétrocessions	8
Focus sur les vignes	10
Le prix des terres et prés 2022	11
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	. 12
RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE	. 14
VALORISER LA FORÊT ET MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ .	. 15
PROMOUVOIR NOS ACTIONS	. 18







## **PHOTOGRAPHIE DE LA SAFER GRAND EST**

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### UNE INSTANCE QUI REPRÉSENTE LA DIVERSITÉ DU MONDE RURAL

Administrateurs ou censeurs, les membres du Conseil d'Administration participent à la définition et à la validation de la stratégie de la Safer, en accord avec la loi et les priorités régionales, et veillent à sa mise en œuvre.

#### LA PRÉSIDENCE







Sophie Lehé Vice-Présidente



**Marc Moser** Vice-Président délégué



**CONSULTEZ LA LISTE** DES ADMINISTRATEURS, **CENSEURS ET ACTIONNAIRES** 

#### LES COMITÉS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX

Le Comité Technique est, à l'échelle du département, l'instance décisionnelle de la Safer. Pour l'ensemble des opérations foncières que la Safer réalise (acquisitions et rétrocessions de foncier, gestion locative, ...), il examine toutes les candidatures et propose d'attribuer le foncier à celle qui lui parait la plus pertinente pour le territoire. Cet avis est ensuite soumis à l'accord des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et des Finances.

Véritable parlement du foncier, le comité technique reflète la diversité du monde rural. Ses membres sont des représentants d'organisations agricoles, d'opérateurs économiques (assurances, banques, coopératives, ...), de collectivités territoriales, de l'Etat, d'associations ou organismes de protection de l'environnement, de syndicats de propriétaires agricoles et forestiers, de chasseurs.





**CONSULTEZ LA LISTE DES MEMBRES DE** COMITÉ TECHNIQUE **DÉPARTEMENTAL** 

#### L'ÉQUIPE EN CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2022



LA FORMATION



#### **UN ANCRAGE LOCAL**

• RÉPARTITION DES COLLABORATEURS DANS LES SERVICES FONCIERS

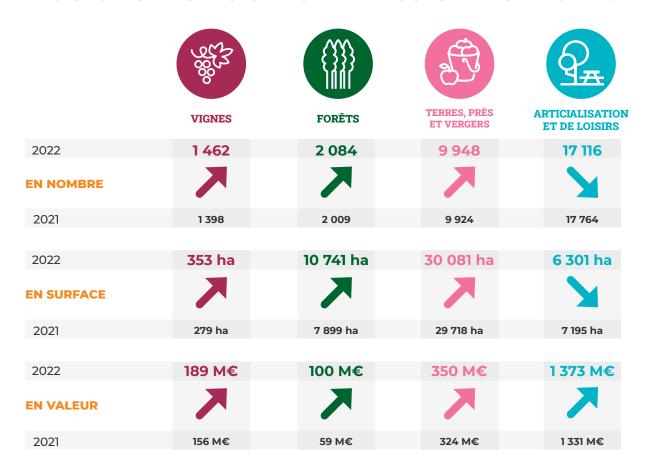




## MARCHÉ FONCIER ET ACTIVITÉ 2022

#### CHIFFRES CLÉS

#### • ÉVOLUTION DU MARCHÉ FONCIER NOTIFIÉ EN RÉGION GRAND EST DE 2021 À 2022



• TOTAL DIA (comprenant le marché hors segmentation)

2021

# EN NOMBRE EN SURFACE 33 284 2022 51 455 ha 2022 33 632 52 734 ha

#### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Cette formalité s'impose à tout propriétaire souhaitant vendre ou donner un bien rural. Elle est transmise, par voie dématérialisée, par le notaire chargé d'instrumenter ou, dans le cas d'une cession de parts ou actions de société sans intervention d'un notaire, par le cédant, deux mois avant la date envisagée pour la cession. A réception de ce document, la Safer dispose d'un délai de deux mois pour faire valoir son droit de préemption.

2021



#### LES ACQUISITIONS

#### **SUR 5 542 HA**



D'ACQUISITIONS AMIABLES



**D'ACQUISITIONS DIVERSES**(adjudication, échange)

.

10 %

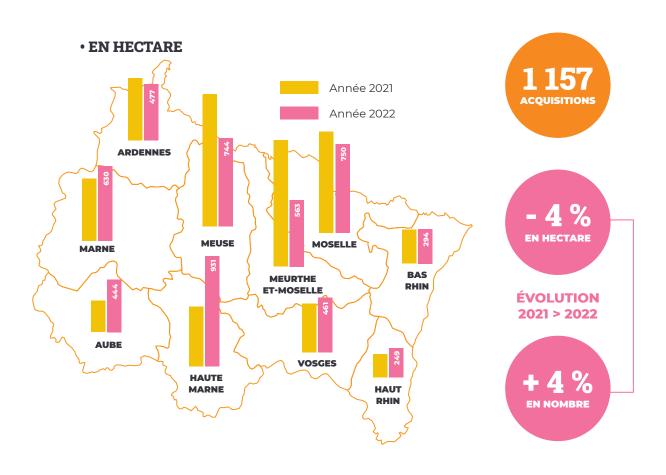
ACQUIS PAR VOIE DE PRÉEMPTION

(simple et en révision de prix)

**301** 

DOSSIERS DE PRÉEMPTION

dont 134 en révision de prix





#### LES RÉTROCESSIONS

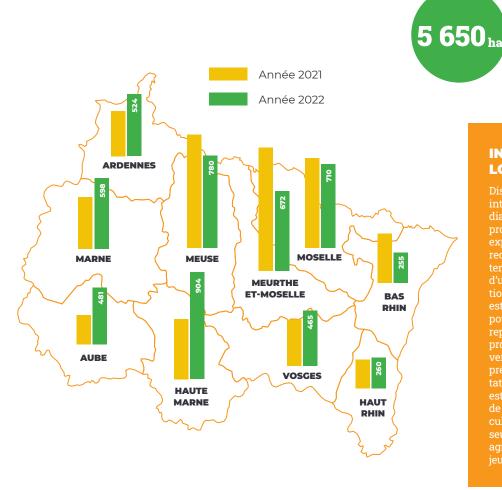


2021 > 2022

#### **RÉTROCESSION**

Vente par la Safer, via un acte notarié, d'un bien agricole ou rural, acquis par voie amiable ou par préemption, à un candidat dont le projet a été soumis pour avis au comité technique départemental. Ce choix est validé par les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

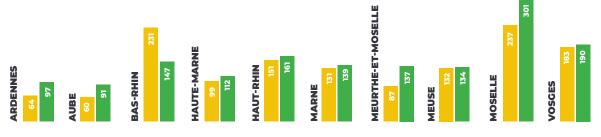




#### INTERMÉDIATION LOCATIVE

Dispositif par lequel la Safer intervient en qualité d'intermédiaire pour mettre en relation un propriétaire à la recherche d'un exploitant et un agriculteur à la recherche de surfaces à exploiter, par bail rural. Dans le cadre d'une transmission d'exploitation, l'intermédiation locative est particulièrement adaptée pour favoriser la reprise par le repreneur des parcelles que les propriétaires ne souhaitent pas vendre. Elle permet ainsi de préserver l'intégrité de l'exploitation. L'intermédiation locative est notamment utilisée en cas de départ à la retraite d'un agriculteur n'ayant pas de successeur, de cessation d'activité d'un agriculteur ou d'installation d'un ieune agriculteur.

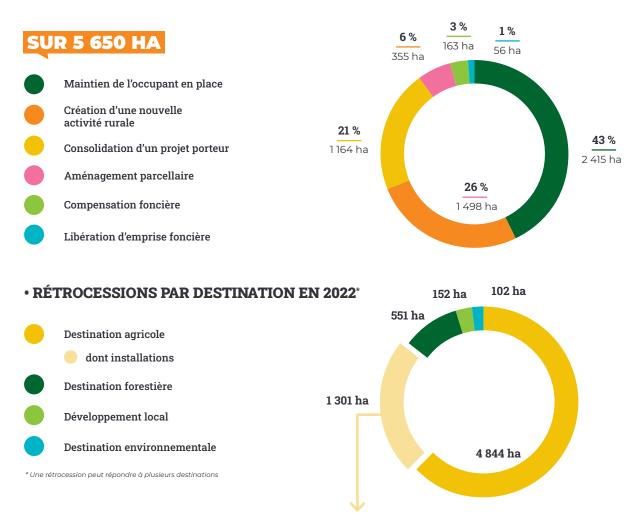
#### • EN NOMBRE



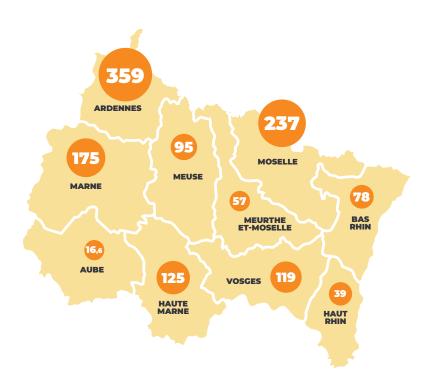
8 MARCHÉ FONCIER 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 SAFER GRAND EST

#### • RÉTROCESSIONS PAR NATURE D'INTERVENTION EN 2022



#### • SURFACES ATTRIBUÉES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION AGRICOLE (EN HA)







▲ Maxime-Louis Frenkel-Badé, installé grâce à la Safer Grand Est au poney-club de Brévonnes (10), et Victoire De Baynast, conseillère foncier Safer Grand Est.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 SAFER GRAND EST

MARCHÉ FONCIER 2022 9

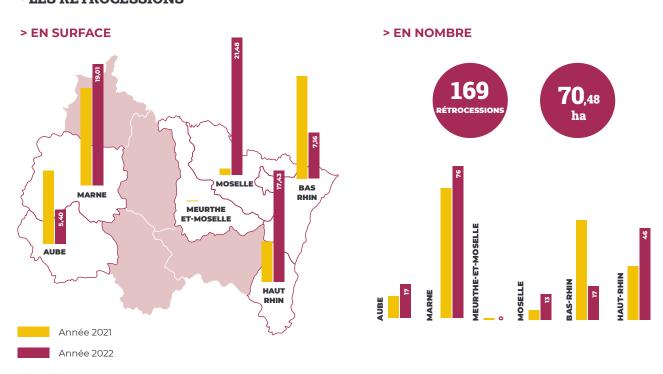


#### **FOCUS SUR LES VIGNES**

#### • LES ACQUISITIONS

#### > EN SURFACE > EN NOMBRE 118 **51**,30 Année 2021 Année 2022 BAS RHIN MARNE **MEURTHE** ET-MOSELLE HAUT-RHIN AUBE HAUT RHIN 229 ha **DOSSIERS DOSSIERS DE PRÉEMPTION DE CANDIDATURE** dont 27 en révision de prix 22,5 M€

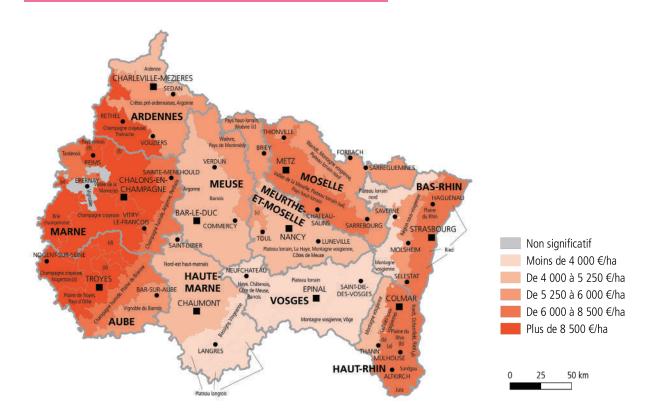
#### • LES RÉTROCESSIONS



10 MARCHÉ FONCIER 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 SAFER GRAND EST

#### **LE PRIX DES TERRES ET PRÉS 2022**





#### **OLIVIER BARANSKI** Directeur opérationnel de la Safer Grand Est

« Hormis dans le Haut-Rhin, où la pression foncière liée à l'urbanisation est particulièrement exacerbée, le prix du foncier libre reste stable dans la région. Cette stabilité doit pour autant être nuancée. Les terres à vocation céréalières restent très recherchées. Ce phénomène a cependant du mal à être confirmé par les statistiques, l'essentiel des transactions notoires se réalisant désormais via des cessions de parts de sociétés. Dans les secteurs d'élevage, le marché subit les aléas climatiques avec des conséquences parfois diamétralement opposées : désaffection pour le foncier et prix en baisse dans certains secteurs

(Meuse, Haute-Marne), course à la sécurisation des ressources fourragères et prix en hausse dans d'autres (Montagne Vosaienne). Les agriculteurs dominent toujours très largement le marché.

Après plusieurs années de hausse régulière, le prix des terres et prés loués reste stable. Si les fermiers en place sont toujours les premiers acheteurs, la part de marché des investisseurs progresse. La dynamique de recherche d'investissements sécurisés reste parfaitement d'actualité. Bien organisée, elle permet d'éviter aux exploitants des investissement fonciers parfois onéreux et peu rentables pour eux. »



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PRIX DES TERRES, DES PRÉS ET DES VIGNES

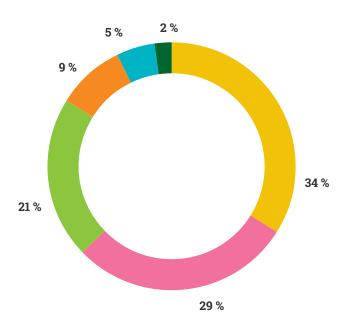




## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

#### **PRESTATIONS DE SERVICE 2022**

#### • RÉPARTITION DE LA MARGE PAR TYPE DE PRESTATIONS



Études, recueils d'accords, expertises

Gestion temporaire, intermédiation locative

Réponses rapides DIA

Vigifoncier

CAFeau (Cellule Animation Foncière Eau)

Mises en réserve Safer

**420 CONVENTIONS**> 385 EN 2021

ASSISTANCE À

129 ASSISTANCE À MAÎTRISE FONCIÈRE > 122 en 2021

CELLULE CAFEAU, ENVIRONNEMENT > 17 en 2021

PRESTATIONS
DE SERVICES
(études foncières,
recueils d'accord...)
> 44 en 2021

219 **VIGIFONCIER** > 202 en 2021



RETROUVEZ NOS PRESTATIONS ET ÉTUDES À DESTINATION DES COLLECTVITÉS ET AMÉNAGEURS PRIVÉS

## IDENTIFIER ET INCORPORER LES BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE, UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ POUR LES COMMUNES

Composé de deux communautés de communes auboises, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Othe-Armance a confié à la Safer Grand Est la réalisation d'un état des lieux des biens vacants et sans maitre (BSM) sur son territoire. Véritable gisement de foncier, la Safer Grand Est peut également accompagner les communes tout au long de la procédure d'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal.





Est considéré comme bien vacant et sans maitre, un bien immobilier dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de trente ans ou dix ans selon les cas, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période. Depuis la Loi du 21 avril 2006 relative aux libertés et responsabilités locales, les communes ont la compétence d'incorporer dans le domaine communal les biens considérés comme sans maître. Elles peuvent ainsi se constituer un patrimoine dont la vente permettra de financer divers investissements liés au développement local ou à l'aménagement du territoire.

Roger Bataille, président du PETR Othe-Armance. explique : « La volonté des élus des 56 communes est de mettre en place une animation du territoire sur le plan économique. Pour la filière forêt-bois, les travaux en atelier avaient fait émerger huit propositions, dont un plan de reprise des biens vacants. L'objectif est ici de mobiliser une ressource bois inexploitée et inexploitable, en intervenant sur le foncier forestier par la réduction du nombre de parcelles vacantes. A terme, cela profitera aux entreprises de première transformation et favorisera le maintien d'activité en ruralité. »

Ainsi, le PETR a fait appel à la Safer Grand Est pour l'accompagner tout au long du processus. En janvier 2023, les 56 communes ont unanimement décidé de se lancer dans la première étape de la démarche : l'état des lieux des parcelles forestières qui pourraient être qualifiées de BSM. Bénédicte

Colin-Galiègue, responsable du pôle Etudes de la Safer Grand Est, pilote cette démarche ambitieuse: « La surface forestière totale potentiellement vacante et sans maître est de 398 ha représentant 1696 parcelles. La prestation que nous déployons est assez inédite puisqu'elle mobilise l'ensemble des compétences de la Safer : chargé d'études, conseiller forestier, géomaticien, cartographe, ... Notre prestation comprend l'état des lieux, l'évaluation des parcelles, l'accompagnement dans la rédaction des délibérations et arrêtés municipaux liés à la procédure, la réalisation des formalités liées à la publication au Service de la Publicité Foncière de l'arrêté municipal d'incorporation et/ou procès-verbal d'incorporation ».

A l'issue de la restitution de cet état des lieux programmée le 9 mai 2023, les communes qui le souhaitent pourront solliciter la Safer pour effectuer les investigations nécessaires permettant de vérifier que les biens repérés sont des BSM. Le pôle Etudes & Collectivités de la Safer Grand Est accompagnera ensuite les communes qui en exprimeront la volonté dans la mise en place et le suivi de la procédure d'incorporation des BSM dans leur domaine communal. « L'accompagnement de la Safer Grand Est est précis grâce aux compétences déployées. Il s'appuie sur une méthodologie adaptée pour réaliser le diagnostic dans un temps imparti. Audelà de la mission qui lui a été confiée, la Safer témoigne d'un engagement avéré, par exemple, sur les questions de communication autour de l'opération » témoigne François Brunet, chargé de mission développement économique et transition écologique du PETR.



Bénédicte COLIN-GALIÈGUE Safer Grand Est



## **RENOUVELER** LES GÉNÉRATIONS **EN AGRICULTURE**

#### TÉMOIGNAGE N°1

## LA FERME HAAG: MAITRISER L'ENSEMBLE DU FONCIER D'UNE EXPLOITATION POUR LE TRANSMETTRE

La transmission d'une exploitation peut s'avérer particulièrement complexe pour le cédant. La Safer Grand Est accompagne cédants comme repreneurs, de l'identification des candidats à la signature des actes notariés. Grâce à son expertise juridique, la Safer assure la sécurisation des opérations, comme lors de la transmission de la ferme Haag sur le territoire alsacien.

A Saint-Pierre (Bas-Rhin), commune rurale située à proximité d'Obernai, la Ferme Haag est spécialisée dans l'élevage laitier et la production de munster fermier. Quelques 120 tonnes de munster fermier sortent chaque année de la fromagerie, ce qui représente un peu plus d'un septième de la production totale s'élevant à environ 760 tonnes dans le périmètre de l'AOP.

Vincent Haag, gérant de l'Earl Ferme Haag, cherchait depuis plusieurs années à céder l'intégralité de l'exploitation comprenant un cheptel d'une centaine de vaches laitières, 86 hectares de terres avec un corps de ferme de deux maisons à rénover et deux appartements loués, le laboratoire de production avec son matériel. L'Earl employant en outre six salariés. L'ensemble des biens était détenu, pour une partie, en propre par Vincent Haag, pour une autre partie en indivision avec son frère, pour une troisième par un GFA, avec des terres en location.

Vincent Haag: « L'opération était juridiquement complexe à réaliser. Alors je me suis tourné vers la Safer car. même s'il v a parfois une certaine réticence des agriculteurs à l'égard de cette structure, ce sont des spécialistes du monde agricole, reconnus comme tels. Je pense qu'il est toujours préférable de travailler en partenariat. Et, franchement, ils ont bien débrouillé l'affaire!»

#### **FAIRE LE LIEN AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES**

La Safer a joué son rôle d'intermédiaire et de médiation. François Willem, conseiller foncier, explique: «Ilfallait trouver une solution dans l'intérêt du vendeur comme des acquéreurs. Nous avons mis de l'huile dans les rouages, en travaillant avec les conseils des deux parties et tous les acteurs du dossier. Même si Nicolas et Alexandre Cromer étaient déjà entrés en contact avec Vincent Haag, nous avons procédé à l'appel à candidatures réglementaire. Le dossier des frères Cromer était solide et ils disposaient d'un apport bancaire.»



Il a fallu procéder à la liquidation de l'Earl, à la vente d'actifs par création d'une nouvelle société (SCEA Ferme Haag) par les frères Cromer, d'un GFA pour les terres et d'une SCI pour l'immobilier, sécuriser la location du reste des terres auprès des bailleurs. « Il s'aaissait d'un dossier lona et compliaué compte tenu de la reprise d'une exploitation importante, soumise à des contraintes notamment réglementaires comme l'AOP du munster fermier.»

Pour Nicolas Cromer: « Il était difficile de mener à bien toutes les démarches juridiques et administratives dans le cadre de cette acquisition. La Safer a parfaitement fait le lien avec toutes les parties prenantes.»

A l'arrivée, il y a le maintien d'une exploitation laitière qui contribue à la stabilité de toute une filière de production, et la préservation des emplois. « Tout le monde constate ainsi la pertinence de notre action, estime François Willem, et cela incite les agriculteurs à venir vers nous pour valoriser leurs exploitations dans le cadre d'une transmission globale.»



François WILLEM Safer Grand Est

## À BASSE-RENTGEN, DEUX JEUNES AGRICULTEURS POUR SUCCÉDER À DEUX RETRAITÉS

Dans le processus de transmission de cette ferme proche du Luxembourg, le plus dur a été d'épurer les relations entre vendeurs qui constituaient un frein à la cession. A la satisfaction de toutes les parties, la Safer Grand Est a trouvé des voies de conciliation et les a accompagnés jusqu'à la signature, avec à la clé l'installation de deux jeunes agriculteurs à temps plein.

Jean-Paul Feippel a 16 ans quand il commence à travailler comme aide familial sur la ferme de ses parents à Basse-Rentgen et seulement 20 à la mort de son père. Installé en 1983, il est rejoint deux ans plus tard au sein d'un GAEC par son jeune frère. « L'exploitation était au milieu du village. Nous avons relocalisé les bâtiments à l'extérieur, monté une salle de traite, développé le troupeau laitier jusqu'à 50 vaches, augmenté progressivement les surfaces exploitées pour les porter à 110 ha. On faisait du lait, de la viande et des céréales. » Toutefois, en raison de dissensions internes qui compliquent la collaboration, il envisage de se retirer il y a 15 ans mais, ne pouvant obtenir la dissolution du GAEC, y renonce. Enfin, l'âge légal de la retraite approchant et son désir d'arrêter s'étant renforcé, Jean-Paul Feippel sollicite à nouveau les instances professionnelles pour rechercher une solution pouvant convenir à son frère et à lui-même. Sans succès. Le temps passe.

#### PATIENCE ET PERSÉVÉRANCE

La Safer Grand Est qui a eu connaissance de la situation contacte en 2019 les deux associés avec l'espoir de trouver pour eux un terrain d'entente. Commence alors une phase de tractation âpre et longue. « Nous avons identifié les points bloquants et pris le temps de les résoudre un à un en sécurisant chaque avancée. précise Laetitia Richard-Azzolina, conseillère foncier. Sur les guestions fiscales, nous avons travaillé avec Cerfrance. » Tant et si bien qu'un accord finit par se dégager, permettant la dissolution du GAEC et le départ à la retraite des deux vendeurs. Au grand soulagement de Jean-Paul Feippel. « Personne n'aurait gagné à aller au tribunal. L'exploitation aurait perdu de sa valeur. Je tire mon chapeau aux conseillers de la Safer qui ont su faire preuve de patience et de persévérance. » À qui transmettre leur propriété ? Le dossier était consistant : un bâtiment, du matériel, le cheptel, 50 ha de foncier à vendre et 18 ha à louer.



Il a attiré une quinzaine de candidatures sur tout ou partie, suite à l'annonce légale parue dans la Moselle Agricole.

#### **UNE BELLE HISTOIRE**

Le choix du comité technique s'est porté sur deux projets d'installation nécessitant une répartition du foncier, des bâtiments et du cheptel mort et vif : le troupeau et 14 ha sur les communes de Zoufftgen et Kanfen sont revenus à la fille d'un éleveur local de vaches allaitantes ; le matériel, le bâtiment avec 17 ha de prairie autour et un peu moins de 40 ha de terre ont été cédés à un éleveur de moutons également mosellan. L'enjeu pour ce second attributaire était majeur. « C'était son ultime chance de devenir agriculteur à titre principal », estime Laetitia Richard-Azzolina. Frédéric Antoine confirme : « J'ai toujours voulu faire ce métier à plein temps mais je n'avais pas la surface suffisante. Je voulais être propriétaire, ne rien devoir à personne. Si je n'avais pas eu cette ferme j'aurais dû arrêter. » Depuis son installation à Basse-Rentgen en 2021, il a pu mettre fin à sa double activité et regrouper ses bêtes sur un seul site où sont prévus 189 agnelages au printemps prochain. « Je ne pouvais pas espérer mieux. Je le dois à la Safer Grand Est et aussi aux cédants qui ont soutenu mon projet. Dans la vie, il y a encore de belles histoires.»



Laetitia RICHARD-**AZZOLINA** foncier Moselle Safer Grand Est



## VALORISER LA FORÊT ET MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

## MÉDIATION ET VALORISATION DE LA FORÊT EN VALLÉE DE LA SAULX

Faire appel à la Safer est la garantie d'une intervention qualifiée, indépendante et neutre. Dans la vallée de la Saulx, le règlement d'un dossier d'indivision a permis de satisfaire à la fois les indivisaires et les acquéreurs des biens cédés, tout en répondant aux missions de la Safer Grand Est.





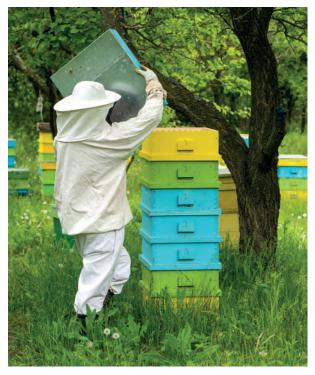
▲ Photo d'illustration

« Nul ne peut être contraint de demeurer dans l'indivision (...). » C'est le principe de liberté dans l'indivision qu'expose l'article 815 du Code civil ». Si, sur cette base juridique, les héritiers Parmentier sont convenus de céder leur propriété de 33 hectares, composée de plus de 50 parcelles en vallée de la Saulx, un désaccord sur la manière de procéder les a conduits à se tourner vers la Safer pour les accompagner dans cette démarche.

Au Sud de la Meuse, la vallée de la Saulx est un territoire vallonné d'une grande richesse naturelle et patrimoniale (abbayes, châteaux...). La forêt, essentiellement composée de feuillus (hêtres, chênes, érables sycomores...), abrite de nombreuses colonies de chauves-souris. Elle s'est développée, en même temps que l'activité humaine, autour de la rivière Saulx. Bertrand Baur, conseiller forestier à la Safer Grand Est: « Dans un premier temps, mon collègue conseiller foncier a travaillé avec les indivisaires sur les enjeux spécifiquement agricoles des parcelles, dont certaines sont exploitées. Mais il faut savoir que, sur les 33 hectares, 26 sont couverts de bois. La valorisation de la forêt, notammenten privilégiant les projets au bénéfice des filières locales, est une de nos missions. Mon collègue s'est donc rapproché de moi, afin de mutualiser nos compétences sur le sujet, une démarche habituelle au sein de la Safer. »

Après avoir pris en compte les attentes des indivisaires - l'un d'eux souhaitait conserver plusieurs parcelles - les conseillers ont procédé à une analyse technique du bien, à son évaluation, et recueilli l'accord des intéressés pour procéder à la recherche d'acquéreurs et à la vente à un prix déterminé.

#### TÉMOIGNAGE



▲ Photo d'illustration

#### MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

« La présence de bois complexifiait notre dossier, mais la Safer a parfaitement pris cette particularité en compte, explique Harry Parmentier, représentant des indivisaires. Elle s'est chargée de toute la gestion du dossier, nous informant du déroulement des opérations, jusqu'à leur terme. Le résultat nous satisfait. »

Satisfait également, Laurent Halbin, l'un des sept attributaires retenus par le comité technique. Acquéreur de 19 hectares de bois, il va créer une nouvelle activité forestière et apicole, avec sa société ApiSilva. Son projet de maintien de la biodiversité, par la mise en œuvre de techniques d'exploitation rationnelles de la forêt, d'une part et, d'autre part, le développement d'un élevage d'abeilles dans un environnement le moins dégradé possible permettant d'étudier la reproduction par insémination de ces hyménoptères, a séduit le comité technique. « Fils d'agriculteur meusien, ce projet répond à mes aspirations d'un retour à mes origines. Au-delà de la vente de miel via des structures locales existantes et du développement de la filière depuis Montiers-sur-Saulx. Je travaille également avec des partenaires locaux (menuisiers, ...) pour construire les ruches avec les essences locales. L'embauche d'un aide apiculteur avec la fonction étendue de garde bois particulier est en cours. Je dois dire que la Safer a été très réceptive à mon projet et que tous les acteurs du dossier ont été pro-actifs. Cette synergie est essentielle dans la mise en œuvre et la réussite d'une telle entreprise. »

#### AMÉNAGER LE FONCIER **FORESTIER**

opérations forestières

menées dans le Grand Est en 5 ans

4 338 ha

Dont

540 opérations de moins de 4 ha



#### **OPÉRATION AU LAC DU DER**

toire du Littoral.

Maitriser le foncier aux abords du lac et préserver la biodiversité ont été les enjeux principaux de cette opération foncière.



▲ Bertrand BAUR, Conseiller forestier à la Safer Grand Est







# PROMOUVOIR NOS ACTIONS



#### www.safer-grand-est.fr

la bonne parcelle

2 506 ha de terres

765 ha de près







+ DE 20 000 ABONNÉS À LA NEWSLETTER



+ DE 3 560 ABONNÉS



**NOUVEAU!**LE RÉSEAU SAFER
EST SUR INSTAGRAM



36 ÉVÉNEMENTS



A Carrefour des collectivités Marne, 2 septembre 2022, Foire de Châlons-en-Champagne





A Remise de chèques aux jeunes installés 2021, lors de l'Assemblée Générale, 2 juin 2022, Abbaye des Prémontrés





89 RETOMBÉES PRESSE





## NOUS CONTACTER

#### SIÈGE SOCIAL

14 rue Rayet-Liénart 51420 Witry-lès-Reims 03 26 04 77 71 safer@safergrandest.fr

PÔLE ÉTUDES 03 26 04 74 43 etudes@safergrandest.fr

PÔLE FORESTIER 03 25 35 03 37 foret@safergrandest.fr

08 | 51

14 rue Rayet-Liénart 51420 Witry-lès-Reims

03 26 04 77 71 ardennes@safergrandest.fr marne@safergrandest.fr

10

28 rue Coulommière CS 94027 10013 Troyes Cedex **03 25 73 42 89** 

03 25 73 42 89 aube@safergrandest.fr

**52** 

Maison de l'Agriculture 26 avenue du 109<sup>ème</sup> R. I. BP 92139

52905 Chaumont Cedex 9

03 25 35 03 38

haute-marne@safergrandest.fr

54

9 rue de la Vologne CS 91009 54521 Laxou Cedex **03 83 95 46 00** 

meurthe-et-moselle@safergrandest.fr

**55** 

Les Roises Savonnières-devant-Bar BP 10044 55001 Bar-le-Duc Cedex

03 29 79 30 44 meuse@safergrandest.fr

**57** 

34, avenue André Malraux CS 10013 57003 Metz Cedex 1

03 87 15 09 08 moselle@safergrandest.fr

67

2 rue de Rome BP 80036 Schiltigheim 67013 - Strasbourg Cedex

03 88 62 52 90 bas-rhin@safergrandest.fr

**68** 

18 rue des Orphelins CS 42416 68067 - Mulhouse Cedex 2 **03 89 43 24 67** 

haut-rhin@safergrandest.fr

88

La Colombière 17, rue André Vitu 88026 - Epinal Cedex **03 29 29 14 44** 

03 29 29 14 44 vosges@safergrandest.fr

Conception : Safer Grand Est

Conception graphique: www.omnibulle.fr

Crédit photos : DR / Eric Vanden

MAI 2023















safergrandest.com

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL